le-

X-

se

un

II

i-

ine

i-

u-

ieu

ex-

ent

Is.

de

ela-

1'a-

ctè-

ue-

non

ta-

nc-

0-

oro-

ions

é-

unité théoriquement basée sur le standard de l'once. La loi de Druse face à la situation intérieure incertaine de l'Etat et, vu l'absence d'un monnayage de bronze centralisé, s'est efforcé de sanctionner les changements accomplis dans le domaine des standards de nominaux avec l'introduction d'un système semionciale, lequel instituait le rapport entre l'argent et le cuivre -de 1:56⁶². Il s'est maintenu à ce montant en principe sans déviation jusqu'à la fin de la république, quoiqu'il soit difficile de ne pas tenir compte de l'influence d'une plus grande addition du cuivre dans les deniers, provocant une divergence entre le niveau d'échange officiel et celui de marché, comme le prouve l'édit de Gratidien 63 publié en l'an 85 av.J.-C. D'un autre côté il faut noter que peu après on a arrêté en pratique presque totalement - pour env. un demi-siècle, la frappe de la monnaie de bronze. Certainement ce fait a influencé l'assouvissement minime du marché en petite monnaie. Dans les trésors d'alors on rencontre très rarement des pièces de bronze isolées, ce qui semble prouver que le rôle de cette catégorie de monnaie était dans la circulation monétaire de ces temps-là, sensiblement limitée. De semblables données sont fournies par l'analyse du contenu de l'aerarium sanctum réalisé d'après les transmissions des anciens auteurs 64.

Dans l'espace du temps, limité d'un côté par l'année 189 av.J.-C. et de l'autre par le milieu du II s. av.J.-C. un changement essentiel s'est accompli quant au montant du rapport de valeur entre l'or et l'argent, restant lié aux transformations sur le marché métallique romain⁶⁵. La diminution de l'affluence de l'argent dans la seconde moitié du II s. av.J.-C. et aussi en même temps l'accroissement de la productivité des mines d'or étaient accompagnés d'un ébranlement de l'actuel équilibre sur le marché des métaux. L'obtention de considérables quantités d'or provenant tant des mines gauloises que des rentrées faisant suite aux impôts spéciaux complémentaires, a permis de lancer en l'an 49 av.J.-C. une série relativement longue de nominaux d'or, lesquels en perdant leur caractère en partie circonstanciel sont devenus une composante intégrale du système monétaire